



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-010721-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE	COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2021
--	--

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le mercredi 23 juin 2021

Nombre de conseillers en exercice29

Nombre de conseillers présents24

Nombre de conseillers votants.....28

Etaient présents :

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Pierre PAUL, Mme Nathalie BERTON, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Delphine COSSON, M. Jean-Jacques MOUROT, Adjoint,

M. Patrice GARNIER, Mme Odette KELLOGG, Mme Maryse ROUSSEAU, M. Alain BERTRAM, Mme Conny FAZILLEAU-VAN DER SMISSEN, M. Sébastien HARAULT, Mme Dominique GENTY, M. Jean-Charles GARREAU, M. Edouard ROSSI, Mme Myriam BARTHELEMY, M. Jean-François LEBOURG, Mme Aurélie PROUIN, M. Pascal SIMON, M. Maxime FUSEAU, M. Jacques TOUPIN, Mme Nora ZENATI, M. Guiseppe PETITTO, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents :

Mme Sylvie QUENEAU, M. André DESPLAT, Mme Mélanie SAUVAGE, Mme Madalena AFONSO, Mme Flore MASSICARD.

Ont donné pouvoir :

Mme Sylvie QUENEAU	à M. Jean-Pierre PAUL
Mme Mélanie SAUVAGE	à Mme Nathalie BERTON
Mme Madalena AFONSO	à Mme Maryse ROUSSEAU
Mme Flore MASSICARD	à M. Guiseppe PETITTO

Secrétaire de séance : M. Edouard ROSSI

PREAMBULE

- Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2021 par 24 voix pour et 4 abstentions.
- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 30 avril au 19 juin 2021. Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque particulière de la part de l'Assemblée.

DOMAINE ET PATRIMOINE

1. Acquisition amiable des parcelles ZO n°302 (4976m²) et ZO n°293 (69m²), Cts CAILLAULT, 8 impasse de la Couture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour :

- **AUTORISE** l'acquisition amiable des parcelles ZO n°302 (4976m²) et ZO 293 (69m²) moyennant le prix de DEUX CENT DIX MILLE euros (210 000 €) auquel s'ajoute NEUF MILLE euros (9 000€) à la charge de l'acquéreur (frais de commission d'agence)
- **PRECISE** que les frais d'acte notarié se rapportant à cette acquisition seront entièrement supportés par l'acquéreur, la Commune d'Esvres-sur-Indre
- **DIT** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'Étude de Maître Charlotte JUIN DE FAUCAL à Montlouis sur Loire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette acquisition.

2. Acquisition amiable à l'euro symbolique des parcelles E n°2937 (728 m²) et E n°2935 (251m²), Val Touraine Habitat, Croix de Vaugrignon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix pour :

- **AUTORISE** l'acquisition amiable des parcelles E n°2937 (728 m²) et E n°2935 (251m²) moyennant le prix d'UN euro (1 €)
- **PRECISE** que les frais d'acte notarié se rapportant à cette acquisition seront entièrement supportés par l'acquéreur, la Commune d'Esvres-sur-Indre
- **PRECISE** que la parcelle E n°2937 reste affectée à de l'usage public et ne sera jamais cédée
- **DIT** que la rédaction de l'acte sera confiée à l'Étude de Maître DIGUET Franck, notaire à Tours
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette acquisition.

FONCTION PUBLIQUE

3. Modification du RIFSEEP (IFSE ET CIA)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 2 abstentions :

- **APPROUVE** les ajouts et les modifications à la délibération en date du 19 décembre 2017 instaurant le RIFSEEP telles que proposés dans l'annexe jointe
- **INDIQUE** que les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité

4. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs – Créations de postes et avancement de grades

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- **DÉCIDE** la création de :
 - Deux postes de technicien territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet à raison de 35/35^{ème}.
 - Deux postes d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 30/35^{ème}
 - Cinq postes d'adjoint technique, à temps non complet, à raison de 17,5/35^{ème} en application de l'article 3-3-4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
 - Un poste d'adjoint technique, à temps complet, à raison de 35/35^{ème} pour assurer les fonctions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique.
 - Un poste de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à raison de 35/35^{ème}
- **PRECISE** que ces créations seront effectives à compter du 1er juillet 2021
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget

FINANCES LOCALES

5. Décision budgétaire modificative n°1/2021 du Budget Principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 contre :

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29

- **VOTE** les augmentations et virements de crédits ci-dessus, objet de la présente décision modificative n°1/2021 du budget principal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame LE BRONEC, Adjointe Déléguée, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision
- **DIT** que le budget de l'exercice 2021 ainsi modifié se présente de la manière suivante :
 - **Section de fonctionnement :**
 Dépenses : 7 296 099,27€
 Recettes : 7 296 099,27€
 - **Section d'investissement :**
 Dépenses : 6 648 510,37€
 Recettes : 6 648 510,37€

6. Autorisation de programme et crédits de paiement n°13 du budget général pour l'opération n°408 – Voies Douces

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- **VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement
- **VU** la délibération N°de121218-03 du 12 décembre 2018 portant création d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la gestion de l'opération d'Aménagements de Voies Douces
- **DECIDE** d'ajuster le montant de l'autorisation de programme ainsi que les crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°408 – Aménagements de Voies Douces comme ci-après :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements					Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2018	2019	2020	2021	2022	Articles	Libellé	Montant
13	408	Aménagement de Voies Douces	1 093 068,00	6 180,00	347 625,54	131 828,98	300 730,00	200 000,34	2315	Voirie	986 364,86
					10 208,47	11 625,03	60 527,16		2041582	Subvention d'équipement versée	82 360,66
					18 741,60	5 600,88			2128	Autres aménagements	24 342,48
		DEPENSES	1 093 068,00	6 180,00	376 575,61	149 054,89	361 257,16	200 000,34			1 093 068,00
				6 180,00	376 575,61	149 054,89	361 257,16	200 000,34	1641	EMPRUNT	
		RECETTES	1 093 068,00	6 180,00	376 575,61	149 054,89	361 257,16	200 000,34	021	AUTOFIN	1 093 068,00

7. Autorisation de programme et crédits de paiement n°18 du budget général pour l'opération n°409 – Mise en sécurité de la voirie au lieu-dit Le Pavillon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix pour et 4 abstentions :

- **VU** l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales au terme duquel les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement
- **DECIDE** d'actualiser l'autorisation de programme et crédits de paiement de l'opération n°409-Mise en sécurité de la voirie au lieu-dit Le Pavillon selon le tableau ci-joint :

N°AP	N° Opér	Autorisation de programme		Crédits de paiements		Total général crédits de paiements		
		Description	Montant	2020	2021	articles	Libellé	Montant
17	409	Le Pavillon	535 000,00	703,20	534 296,80	2315	Installations	494 138,10
						2041582	Bâtiments et installations	40 861,90
DEPENSES			535 000,00	703,20	534 296,80			535 000,00
				703,20	534 296,80	1641	EMPRUNT	
						021	AUTOFIN	535 000,00
RECETTES			535 000,00	703,20	534 296,80			535 000,00

QUESTIONS DIVERSES

Esvres sur Indre, le 6 juillet 2021

Le Maire,

Jean-Christophe GASSOT

